

LE DROIT DE CHACUN À L'EAU

Henri Smets

CONSEIL EUROPÉEN DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Funchal, octobre 2001

Table des matières

Avant-propos par M. Alexandre Kiss, Président du CEDE

Introduction

1. Définition du droit à l'eau 1.
2. L'eau est avant tout un bien social 4
3. L'eau est aussi un bien économique 6
4. Effets distributifs des subventions pour l'eau 9

Première partie: Le droit à l'eau au niveau international

5. Le droit à l'eau fait partie intégrante des droits de l'homme reconnus 13
 - i) Existence du droit à l'eau 13
 - ii) Reconnaissance et mise en œuvre du droit à l'eau 23

Deuxième partie: Contenu et mise en œuvre du droit à l'eau au plan interne

6. Le contenu du droit à l'eau au plan interne 27
 - i) un droit de la personne 27
 - ii) une responsabilité des pouvoirs publics 31
 - iii) un service accessible pour chaque personne 34
 - iv) une responsabilité de la société civile 37
 - v) la participation des usagers 40
 - vi) la solidarité au plan international 40
7. Modalités de mise en œuvre du droit à l'eau 42
8. Les limitations au droit de couper l'eau potable 51
9. La mise en œuvre du droit à l'eau en France 59
 - i) Le droit existant 59
 - ii) Le nouveau projet de loi sur l'eau 65
 - iii) Critique du projet de loisur l'eau 68
10. La mise en œuvre du droit à l'eau en Belgique 71
11. La mise en œuvre du droit à l'eau en Afrique du Sud 74

Conclusions 77

Annexe 1. Résolution du CEDE sur le droit à l'eau 80

Annexe 2. Citations sur le droit à l'eau potable pour tous 82

FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1. Imbrication du droit à l'eau avec les autres droits	14
Figure 2. Diverses formules tarifaires	49
Tableau 1. Dépenses pour l'eau en Angleterre et Pays de Galle	10
Tableau 2. Le droit de coupure en Europe	56
Tableau 3. Estimation du coût de diverses politiques sociales pour l'eau	70

ENCADRÉS:

Accessibilité de l'eau	32
Tarifification sociale	45
Tarifification progressive	46
Code de l'action sociale et de la famille	62